

Article sélectionné dans
la matinale du 20/04/2016 [Découvrir l'application](http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e) (http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e)

La lente installation des migrants subsahariens

LE MONDE | 20.04.2016 à 06h43 • Mis à jour le 20.04.2016 à 08h38 | Par Maryline Baumard (journaliste/maryline-baumard/)



Des migrants soudanais dans un CAO (centre d'accueil et d'orientation) au Mans, le 22 février 2016. JEAN-FRANCOIS MONIER / AFP

Il est bien long le chemin de l'installation en France... Sept années. Voilà le temps nécessaire pour que la moitié des hommes venus d'Afrique subsaharienne disposent à la fois d'un travail, d'un logement autonome et d'un titre de séjour de plus d'un an... Les femmes, elles, parviennent à la même situation en une année de moins, selon une étude menée par Anne Gosselin du Ceped – Centre de population et de développement – intitulée « Migrants subsahariens : combien de temps leur faut-il pour s'installer en France ».

Dans ce travail publié par l'Institut national d'études démographiques (INED), la chercheuse pointe le parcours du combattant vécu par les Camerounais, Guinéens, Maliens, Sénégalais, ressortissants de la République démocratique du Congo et de la Côte d'Ivoire qui arrivent en région parisienne.

Lire aussi : Les migrations subsahariennes : déconstruisons les idées reçues

(afrique/article/2016/02/15/les-migrations-subsahariennes-deconstruisons-les-idees-recues_4865581_3212.html)

Avec une communauté de 800 000 ressortissants, dont 60 % sont installés autour ou dans Paris, les Subsahariens représentent le deuxième groupe d'immigrés en France (13 %), après les Maghrébins (30 %). L'étude concernant ces Africains, qui représentent 25 % de ceux qui demandent un premier titre de séjour à Paris, selon l'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa –

rattachée au ministère de l'intérieur) de décembre 2015, constitue une première. Alors que les politiques utilisent régulièrement le concept d'« *intégration* », aucun travail scientifique n'avait été mené concernant l'étape antérieure, celle de l'installation.

La quête d'un emploi et d'un toit

Un rudiment de comparaison peut juste être fait, à titre indicatif, avec les résultats d'Elipa qui montrent que 61 % des titulaires d'un titre de séjour ont un emploi au bout de trois ans, et que seuls 17 % de ce groupe, qui mêle toutes les origines, sont hébergés par un tiers. La chercheuse estime donc que « *la durée nécessaire à l'installation des Subsahariens est très longue et laisse ces populations dans un état de précarité qui conduit à l'altération de leur santé* ». Son enquête pointe d'ailleurs que 42 % de ce groupe vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Même si les femmes prennent une place croissante dans le flux venu d'Afrique, les hommes restent majoritaires dans ce groupe. La moitié d'entre eux (45 %) viennent en France pour trouver une vie meilleure, un quart (22 %) parce qu'ils se sentent menacés dans leur pays, un cinquième (19 %) pour continuer des études et 12 % pour rejoindre leur famille. La plupart entrent légalement sur le territoire, avant de se retrouver très vite dans un statut de « *précarité administrative* », version politiquement correcte du « *sans-papiers* ». En parallèle à la quête d'un emploi et d'un toit, c'est cette reconquête d'un statut administratif, qui aboutit parfois à une naturalisation, beaucoup plus tard, que raconte l'enquête d'Anne Gosselin, menée auprès de 2 468 migrants d'Ile-de-France, en 2012 et 2013.

Si dans tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le taux de chômage des immigrés est supérieur à celui des natifs, cette situation est particulièrement vraie en France. Les études de l'OCDE font même de ce facteur une des explications de la difficulté des nouveaux arrivants à s'installer. « *Il est intéressant d'observer que les hommes entament leur installation en France par une entrée sur le marché du travail. Pour arriver à ce que la moitié d'un groupe vive de son travail – précaire ou non, déclaré ou non – il faut deux années, rappelle la chercheuse. Le logement arrive la troisième année, et les papiers pour une durée supérieure à un an, l'année suivante encore. Pour les femmes, l'ordre n'est pas le même. Elles commencent par accéder à un logement – au bout de deux ans pour la moitié d'entre elles – avant d'obtenir des papiers la troisième année et un travail, au bout de quatre ans.* »

Le groupe le plus discriminé

Ses travaux offrent aussi une lecture longitudinale, puisqu'ils portent sur des migrants arrivés entre 1972 et 2012. Ils permettent d'observer que le temps d'installation est resté identique entre 1972 et 2005. « *En revanche, nous notons à partir de 2005 un allongement de cette période, et ce, quel que soit le profil de l'immigré* », ajoute M^{me} Gosselin. Son étude montre en effet, que « *les hommes les plus instruits s'installent un peu plus rapidement que les autres, ainsi que les femmes venues pour chercher du travail ou étudier, par rapport à celles venues dans le cadre du regroupement familial* ». Mais le différentiel n'est pas très important.

En l'absence de statistiques, difficile de savoir si les résultats seraient identiques sur des groupes de migrants originaires d'autres parties du monde. Il reste cependant clair que dans tous les pays de l'Union européenne, le groupe des migrants subsahariens se vit comme le plus discriminé. Selon le dernier baromètre OCDE sur le sujet (2015), 26 % des personnes originaires de cette zone géographique se sentaient discriminées, contre 15,5 % des immigrés venus d'Asie.